

Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022

Présidence : Jean-Marc Cochet, Président

ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 10 octobre 2022.
3. Communications du Président.
4. Communications de la Municipalité.

Rapport des commissions sur :

5. Préavis municipal N° 13/22 relatif au budget de fonctionnement pour l'exercice 2023 (*M. Olivier Correvon, 1^{er} membre*)
6. Autres informations de la Municipalité.
7. Interventions individuelles et divers.

1. Appel

A l'appel, 21 membres sur 25 sont présents. *Mmes Vanessa Hautier et Sandra Van Olmen Ray*, ainsi que *MM. Olivier Correvon et Frédéric Stoll*, sont excusés.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2022

Une correction est demandée : dans la liste des membres excusés, il s'agit bien de M. Claude Wüthrich, et non de Michel Wüthrich.
Le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2022 est ensuite adopté à l'unanimité moins 1 abstention, des membres présents.

3. Communications du Président

Le Président *M. Jean-Marc Cochet* nous fait part de deux communications :

- l'assermentation de *M. Pascal Tétaz*, nouveau municipal élu le 27 novembre 2022, aura lieu le 19 décembre 2022 en présence des membres du bureau du Conseil et de la Municipalité.
- Suite à la visite de commune du préfet, deux petites remarques ont été faites : 1° : dans les conclusions des rapports des commissions, il faut reprendre tous les Articles tels qu'ils sont rédigés dans les préavis ; 2°: dorénavant, nous devons imprimer tous les procès-verbaux des séances du conseil communal, des votations et élections, sur du papier longue conservation.

4. Communications de la Municipalité

Le Syndic M. Frédéric Rohner, nous donne quelques informations :

- Par rapport au trottoir de la route de la Brinaz, une rencontre a eu lieu avec l'office fédéral des routes et il ne devrait plus y avoir de blocage de ce côté-là ! Deux propriétaires seront encore contactés pour une séance au mois de janvier 2023 : c'était un peu compliqué, mais maintenant nous sommes en bonne voie pour que les choses se passent bien.
- La gare TRAVYS à la Brinaz va changer son quai de côté : il ne sera plus du côté de Valeyres, mais du côté de Montagny. Des places pour vélos seront créées.
- L'inauguration officielle et grand public des nouveaux bus électriques de la ligne 602, a eu lieu le samedi 10 décembre 2022.

M. Jean-François Ballif nous donne quelques informations sur

- *l'éclairage public* :

1° : à court terme, certaines zones seront éteintes de minuit à 5 heures du matin : la Romande énergie étant actuellement surchargée de demandes, nous ne savons pas encore à partir de quand cela pourra se faire !

2° : à plus long terme, nous avons finalisé un plan directeur concernant l'éclairage public. Trois options stratégiques sont envisagées pour le renouvellement de tout le système d'éclairage public. Actuellement, la Municipalité est en discussion pour le choix d'une de ces trois options. Trois projets pour trois zones différentes seront ensuite lancés, avec établissement d'un cahier des charges. L'idée étant que dans les cinq ans à venir, tout le système d'éclairage public soit renouvelé.

- *Rayonnement non ionisant* : Des tableaux interactifs seront installés le printemps prochain dans le pavillon scolaire : il a été prévu de faire des mesures de rayonnement avant et après la pose de ces tableaux interactifs.

- *Antenne 5G* : le projet est actuellement toujours bloqué au niveau du canton : si le déblocage intervient après la pose des tableaux interactifs, il sera intéressant de faire des mesures afin de comparer le rayonnement au niveau du pavillon scolaire.

M. Pierre-Alain Lunardi nous donne également plusieurs informations :

- *Finances publiques* : rappel : l'initiative SOS Communes a été déposée ; celle-ci a pour objectif de demander la bascule de 15 points d'impôt communal en faveur du canton, afin que celui-ci reprenne la totalité de la facture sociale. Le Conseil d'État prépare un contre-projet pour cet automne plutôt ambitieux, puisqu'il espère y résoudre les questions de la péréquation horizontale, de la facture sociale, ainsi que de la facture policière, alors que cela fait 20 ans qu'il y a des tensions entre canton et communes pour ces problématiques.

- Concernant la facture policière, *M. Lunardi* nous informe sur la nouvelle organisation des communes délégataires comme la nôtre. Il s'agira de trouver les meilleures solutions possibles, sachant que d'après les prévisions, nous risquons de passer fortement à la caisse, s'il n'y a pas de corrections politiques.

- Au niveau de la péréquation, des négociations ont actuellement lieu entre les deux faîtières des communes et le Conseil d'État : il risque d'y avoir des tensions, ces prochains mois, car il n'y aura pas de solution financière adéquate pour l'ensemble des communes vaudoises, et une bonne partie d'entre elles seront perdantes.

5. Préavis 13/22 relatif au budget de fonctionnement pour l'exercice 2023

M. Pascal Iuliano lit le rapport de la commission de gestion composée de Mme Dominga Leuenberger, M. Claude Wüthrich, M. Olivier Correvon et lui-même.

La commission nous indique les principales différences par rapport au budget 2022, ainsi que le déficit conséquent présenté :

- Total des charges budgétées : CHF 5'302'949.00 (2022 : CHF 4'668'847.00)

- Total des revenus budgétés : CHF 4'779'319.00 (2022 : CHF 4'433.729.00)

- Perte budgétée : CHF 523'630.00 (2022 : CHF 235'118.00)

Dans ses conclusions, la commission se veut malgré tout confiante et optimiste et propose d'adopter le budget 2023 tel que présenté.

Le budget est passé en revue point par point et suscite quelques questions :

- Point 11, Administration : *M. Jean-Claude Deriaz* aimerait connaître la raison de l'augmentation du taux d'activité des collaboratrices de l'administration communale : le syndic *M. Frédéric Rohner* nous en donne les principales raisons : il y a une réelle augmentation du travail effectif, notamment avec la nouvelle gestion électronique des documents qu'il faut mettre en place ; mais l'effet sera bénéfique avec un archivage performant. Il y a aussi une réorganisation du travail et un besoin de renforcer l'administration maintenant que nous avons une nouvelle boursière et une nouvelle secrétaire communale, alors qu'une seule et même personne occupait ces fonctions durant de nombreuses années. En prévision du départ à la retraite de la préposée au contrôle des habitants *Mme Sylviane Borel*, il est prévu d'engager une personne qui pourra également aider l'administration.

- Point 35, Bâtiments : Grande salle : - *Mme Corinne Baltar* aimerait savoir ce qui est compris dans le budget d'achat de matériel : - *M. Pierre-Alain Lunardi* lui répond que c'est pour du matériel pour la société de gym. *Mme Baltar* relève que cela fait plusieurs années que la société de gym aimerait des armoires, et vu le montant budgété, celles-ci ne sont pas comprises dans le budget ! *M. Lunardi* prend note de la remarque.

- Point 42, Urbanisme : - *M. Jean-Marc Layaz* aimerait savoir ce qui est prévu pour 2023, au vu des montants budgétés : - *M. Frédéric Rohner* nous fait part de toute une série de travaux qui sont en cours, avec notamment une présentation lors du premier semestre 2023, sur le PACOM (Plan d'Affectation Communal), ainsi que sur la zone de Chamard. Il y a aussi beaucoup de travail de planification par le bureau Perret-Gentil, pour les travaux à la Brinaz, des plans pour l'OFROU, etc.

La discussion étant ouverte sur le fond du préavis, *Mme Corinne Baltar* aimerait savoir s'il sera désormais possible d'avoir les chiffres du budget à mi-parcours. *M. Pierre-Alain Lunardi* indique que dès le budget 2024, il y aura un bouclage intermédiaire de l'année 2023, afin d'avoir une meilleure vision d'ensemble.

La discussion n'étant plus utilisée, le préavis mis au vote avec

Article 1 d'adopter le budget 2023 tel que présenté

est **accepté à l'unanimité** des membres présents.

6. Autres informations de la Municipalité

M. Pierre-Alain Lunardi nous informe sur les dispositions prises par la Municipalité, pour répondre aux recommandations des autorités cantonales, par rapport à la crise énergétique et autres, avec la mise en place d'un point de rencontre d'urgence (PRU), qui pourrait également servir en cas de pollution du réseau d'eau potable, d'un incendie majeur, d'une panne générale du réseau de communication, ou pour la distribution de pastilles d'iode en cas de besoin. Le PRU de Montagny sera situé dans la Maison de Commune.

L'alarme à la population est un élément capital, car si une panne générale d'électricité est facilement détectable, c'est plus compliqué de détecter une

pollution de l'eau potable. La Municipalité encourage à télécharger sur vos smartphones l'application Alertsuisse de la Confédération. De nombreuses informations peuvent également être obtenues sur le site internet suivant : www.alert.swiss/fr/home.html.

Au niveau de l'organigramme, la procédure suivante a été établie :

- La Municipalité définit la stratégie pour la prise en charge de la population sinistrée. La cellule de crise est conduite par M. Pierre-Alain Lunardi et M. Frédéric Rohner, syndic.

- Pour l'exploitation du PRU qui devrait être opérationnel 24h sur 24, nous pourrions compter sur la voirie et l'administration avec un système de tournus, et si nous devons être en situation dégradée, nous pourrions faire appel à la protection civile ou aux pompiers pour apporter un soutien sur la durée.

Dans le bulletin communal du mois de décembre 2022, une page est consacrée sur l'explication des «PRU» et sur les moyens d'informations. Chaque district a sa cellule de crise conduite par leur préfet respectif. Celle nous concernant, se situe au centre de gendarmerie mobile à la sortie autoroutière Yverdon-sud. Deux astreints à la protection civile récoltent l'ensemble des informations qui pourraient poser problème.

En cas d'urgence, la Municipalité distribuerait un tout-ménage, avec les dernières informations pour renseigner rapidement et efficacement nos habitants.

M. Frédéric Rohner nous informe que le projet 5ème génération de l'agglo Y a été lancé, et le bureau en charge de ce projet sera Urbaplan.

7. Interventions individuelles et divers

M. Cyril Jeanneret demande s'il y a concertation entre les différentes entreprises de travaux intervenant en Chamard, la situation étant particulièrement chaotique à certaines heures. - *M. Eric Stoll* nous donne l'historique des travaux ayant lieu dans ce secteur mais concède qu'il n'y a pas eu de coordination dans leurs interventions.

M. Philippe Meylan aimerait savoir si la Municipalité a eu des informations quant au bouclage des comptes du chantier de la revitalisation de la Brinaz. - *M. Frédéric Rohner* lui répond que la Municipalité n'a pas encore eu le retour des comptes. Il ressort de la discussion qui suit, qu'une fois les comptes bouclés, il serait possible de toucher les subventions promises pour pouvoir refaire un accès de sortie des champs, suite à la suppression du passage qu'il y avait avant ces travaux, et de profiter des futurs travaux de Travys dans ce secteur, pour pouvoir le faire.

Mme Elisa Mira déplore l'information tardive quant au profil des 2 candidatures lors de l'élection de notre nouveau municipal, et désire savoir si c'est lui qui reprendra le flambeau par rapport à la place de jeux. - *M. Frédéric Rohner* lui répond que l'assermentation de M. Pascal Tétaz aura lieu le 19 décembre, et que la Municipalité discutera ensuite de l'attribution des dicastères. Par rapport à l'élection elle-même, il rappelle que suite à la démission de Mme Erica Sjöqvist Müller, un tout ménage a été fait à la population pour chercher des candidats. La suite appartient à tout un chacun de faire part de sa candidature et de se présenter.

Plusieurs questions sont encore posées et de réponses données :

- *M. Claude Wüthrich* :- est-ce que le règlement de la police des constructions est en cours ? *M. Jean-François Ballif* :- oui c'est en cours et il sera certainement finalisé en 2023.

- *M. Jean-Marc Layaz* :- Par rapport à Travys, les navettes ainsi que le P+Rail, sont-ils encore d'actualité ? *M. Frédéric Rohner* :- Oui, il pourrait y avoir des navettes jusqu'à Valeyres-sous-Montagny avec une cadence de 15 mn, mais c'est encore un projet. Par rapport au P+Rail, c'est le Canton qui est propriétaire du terrain, et l'OFROU n'apprécie pas de créer des parkings sous des viaducs autoroutiers, pour des raisons de sécurité. Mais l'idée d'un parking dans ce secteur reste. La discussion se poursuit encore sur l'utilité d'une navette toutes les 15mn, si le P+Rail ne se faisait pas.

- *Mme Corinne Baltar* :- Y a-t-il déjà un retour par rapport à la mise en route du système de macaron pour le parcage ? *M. Pierre-Alain Lunardi* :- Il y a eu passablement de demandes, de questions, de particularités, pour lesquelles il a fallu trouver des solutions. Pour le moment il n'y a pas encore eu de contrôle, c'est à partir de 2023 qu'il y en aura.

- *M. Claude Wüthrich* :- est-ce que la Municipalité a un indice sur le devenir de l'ancien Brico-Coop devenu Jumbo ? *M. Frédéric Rohner* :- A la fin du bail, il y aura très certainement un changement.

- *Mme Dominga Leuenberger* :- Le Canton désirant développer les projets de géothermie, est-ce que des contacts ont eu lieu par rapport à celui de Montagny ? *M. Frédéric Rohner* :- La Municipalité n'a pas eu d'interactions directe avec le Canton à ce sujet, mais en a avec le projet de Stoll frères «Malmenergie». Pour Montagny, il ne serait pas possible de faire du chauffage à distance pour le village, car l'eau visée n'aura qu'une température d'environ 45°, ce qui ne serait pas suffisant.

Le Président clôt la séance à 21h25 en remerciant la Municipalité et tout le personnel communal pour le travail fourni tout au long de l'année et présente ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année, en invitant l'assemblée à une petite agape.

Le Président

La Secrétaire




Jean-Marc Cochet

Anne-Marie Forchelet